

Retrait du dossier à partir du 10 juin 2025

Je suis scolarisé(e) **et** domicilié(e) sur l'une des 31 communes du périmètre voironnais, je retire le dossier de demande d'abonnement SNCF du SMMAG, la liasse SNCF «Abonnement Scolaire Réglementé (ASR)» ainsi que la liasse « demande de carte OÙRA » (si je ne possède pas de carte OÙRA) auprès de l'Agence de Mobilité de Voiron située 4 Avenue des Frères Tardy.

- Cas N°1 : Si je possède déjà une carte OÙRA, je complète obligatoirement :

- Coupon au verso de ce mode d'emploi en indiquant nom, prénom et N° de carte OÙra (sans le coupon complété, la demande ne sera pas traitée),
- Formulaire Abonnement Scolaire Réglementé (ASR) validé par l'établissement scolaire,
- Demande d'abonnement SNCF du SMMAG (pas besoin de joindre de photo) validée par l'établissement scolaire.

- Cas N°2 : Si je ne possède pas une carte OÙRA, je complète obligatoirement :

- Formulaire Abonnement Scolaire Réglementé (ASR) validé par l'établissement scolaire,
- Demande d'abonnement SNCF du SMMAG validée par l'établissement scolaire,
- Pour obtenir une carte OÙra : je dois effectuer une demande soit en me rendant en gare SNCF avec le formulaire demande de carte OÙra complété ou soit en ligne sur le site SNCF TER Auvergne-Rhône-Alpes

DELAIS POUR DEPOSER VOTRE DOSSIER

Option 1: avant le 07 juillet 2025

1/ Je dépose ma demande **complète auprès de l'établissement scolaire** accompagnée des justificatifs demandés. L'établissement scolaire doit tamponner toutes les pages des formulaires et **me remettre le 6eme feuillet de la liasse Abonnement Scolaire Réglementé (ASR)**. L'établissement scolaire envoie par courrier au SMMAG les demandes de transport SNCF pour les élèves scolarisés dans son établissement scolaire.

Je n'oublie pas d'indiquer sur les formulaires la gare où je monte, celle où je descends, celle où je vais retirer mon titre de transport SNCF (2 gares de retrait : Voiron ou Grenoble) et le numéro de ma carte OÙra si j'en possède une.

2/ Après instruction de mon dossier, je reçois un courrier me précisant le montant de la participation forfaitaire à régler (par chèque à l'ordre de régie transport) et à retourner par courrier* au SMMAG, ainsi que les modalités de retrait de l'abonnement SNCF.

Attention : A réception du règlement de votre participation forfaitaire, votre dossier sera alors adressé à la SNCF pour traitement.

3/ Dans un délai de 15 jours (à compter de la date du courrier envoyé par le Smmag), je me rends au guichet SNCF indiqué sur ma demande **en présentant le 6eme feuillet conservé de la liasse ASR, la pièce d'identité de l'élève et sa carte OÙRA** (si il en possède une) pour retirer l'abonnement annuel.

Option 2 : après le 07 juillet 2025

Aucune demande ne sera acceptée après le 30 septembre 2025

1/ Je dépose ma demande complète auprès de l'établissement scolaire accompagnée des justificatifs demandés. L'établissement scolaire **doit tamponner toutes les pages des formulaires et me remettre le 6eme feuillet de la liasse Abonnement Scolaire Réglementé (ASR)**. L'établissement scolaire envoie par courrier au SMMAG les demandes de transport SNCF pour les élèves scolarisés dans son établissement scolaire.

Je n'oublie pas d'indiquer sur les formulaires la gare où je monte, celle où je descends, celle où je vais retirer mon titre de transport SNCF (2 gares de retrait : Voiron ou Grenoble) et le numéro de ma carte OÙra si j'en possède une.

2/ Dans l'attente de son traitement et pour pouvoir emprunter la ligne de train à la rentrée scolaire : je devrais acheter en gare SNCF (Voiron ou Grenoble) un **TITRE DE COURTOISIE à 30€** couvrant la période transitoire (conservez impérativement le justificatif du titre de transport SNCF pour être remboursé ultérieurement par la SNCF).

3/ Après instruction de mon dossier, je reçois un courrier me précisant le montant de la participation forfaitaire à régler (par chèque à l'ordre de régie transport) et à adresser par courrier* au SMMAG, ainsi que les modalités de retrait de l'abonnement SNCF.

Attention : A réception de votre participation forfaitaire, votre dossier SNCF sera alors adressé à la SNCF pour traitement.

4/ Dans un délai de 15 jours (à compter de la date du courrier envoyé par le SMMAG), je me rends au guichet SNCF indiqué sur ma demande en présentant **la pièce d'identité de l'élève et sa carte OÙRA** (si j'en possède une) pour retirer l'abonnement annuel.

Participation forfaitaire

Les élèves domiciliés **et** scolarisés sur le voironnais voyagent tous avec un titre payant qui leur permet une libre circulation sur les différentes lignes de transport circulant à l'intérieur du territoire. Le coût du titre est calculé en fonction du revenu des familles sur la base du quotient familial (QF).

Pour le transport SNCF, il est demandé aux familles, comme pour les autres élèves empruntant les lignes de bus, une participation forfaitaire calculée en fonction du quotient familial (QF). Il est impératif de joindre tous les documents justificatifs demandés.

Après instruction de votre dossier, vous recevrez un courrier vous précisant le montant de la participation forfaitaire à régler (par chèque à l'ordre de régie transport) et à adresser par courrier* au SMMAG (Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise) ainsi que les modalités de retrait de l'abonnement SNCF.

Exception : la participation forfaitaire est systématiquement due, sauf lorsque le TER est l'unique solution de transport pour que votre enfant rejoigne son établissement scolaire aux heures d'ouverture et de fermeture.

La réception de votre participation forfaitaire conditionne la transmission du dossier à la SNCF.

* SMMAG (Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise) -
10 Rue Hébert – CS 41038 - 38026 GRENOBLE CEDEX

✂-----**COUPON A COMPLETER OBLIGATOIREMENT ET A JOINDRE AU DOSSIER**-----✂



Complément pour les porteurs de Carte OÙRA!



Abonnement scolaire réglementé avec subvention
pour l'élève EXTERNE ou DEMI – PENSIONNAIRE

Attention si vous possédez déjà une carte OÙRA! veuillez simplement indiquer sur ce coupon : Nom, Prénom et numéro de votre carte OÙRA de votre enfant ! **(ces mentions sont obligatoires afin que votre dossier soit instruit)**

Merci.

Nom de l'élève:

Prénom de l'élève :

Numéro carte OÙRA! :